



Charte pour des événements éco-responsables à Toulouse

Cette charte constitue le volet « éco-responsabilité »
du *Guide de l'organisateur de manifestations et fêtes*, édité par la Ville de
Toulouse. Elle décrit les prescriptions de développement durable à respecter
dans le cadre d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public.
Elle permet l'attribution du label municipal « événement responsable ».

Pourquoi cette charte ?

Les festivals, salons, foires, compétitions sportives et manifestations culturelles, organisés chaque année à Toulouse, sont le reflet du dynamisme et de l'activité de notre ville. Or, comme toutes les manifestations rassemblant un public important, ces événements peuvent être à l'origine de nombreux impacts environnementaux : production de déchets le plus souvent en mélange, multiplication des déplacements individuels, consommations d'eau et d'énergie, nuisances sonores...

Cette charte a pour but de définir les enjeux d'écologie urbaine et de développement durable dans la préparation et le déroulement de la manifestation. Elle spécifie des **solutions concrètes** pour répondre à des préoccupations environnementales, mais également économiques et sociales.

L'ensemble des actions préconisées au fil de ce document se veulent simples à mettre en place et n'entraînent pas ou peu de surcoût pour l'organisateur.

Chaque manifestation toulousaine, qu'elle soit festive, sportive ou commerciale, doit désormais traduire concrètement la volonté des organisateurs de s'engager dans une démarche plus responsable. La Ville de Toulouse y veillera attentivement, au travers de l'étude des dossiers d'autorisations d'occupation du domaine public.

Deux familles de manifestations, deux niveaux d'exigences

Deux typologies d'événements autorisés sur le domaine public :

La Ville de Toulouse distingue deux grands groupes de manifestations :

GROUPE A	GROUPE B
<p>Manifestations > 1000 pers.</p> <p><i>Exemples :</i> Manifestations culturelles Inaugurations Sensibilisation Santé Publique Evénements sportifs Fêtes étudiantes Diffusion audiovisuelle</p> <p>et toutes promotions commerciales...</p>	<p>Manifestations < 1000 pers.</p> <p><i>Exemples :</i> Repas de rue Vides-greniers Cérémonies Commémoratives Evénements récréatifs Manifestations humanitaires...</p>

Deux niveaux de prescription :

→ GROUPE A : ECO-CONDITIONALITE

- **Le principe :** L'application de la charte est **obligatoire**. C'est une condition *sine qua non* pour :
 - l'**attribution d'aide** matérielle ou financière pour cette manifestation
 - l'**autorisation de manifestations ultérieures** par le même organisateur.
- **Quels bénéfices pour l'organisateur ?** L'application de la charte permet l'obtention du label « événement responsable » (logo spécifique fourni par la Direction de la Communication de la mairie de Toulouse), une visibilité à travers les médias de la Ville - à l'exception des promotions commerciales - et la satisfaction pour l'organisateur de s'inscrire dans une démarche véritablement éco-citoyenne. Le label sera perdu si les prescriptions ne sont pas respectées.
- **Comment participer ?** Lors de votre déclaration de manifestation, vous devez joindre la « Notice d'éco-responsabilité » complétée (cf. dernières pages du présent document), afin de rendre compte de vos engagements. Vous devez vous engager sur **un minimum de 30 actions** parmi les 40 mentionnées dans la notice (30 cases cochées au minimum).

→ GROUPE B : DEMARCHE VOLONTAIRE

- **Le principe :** L'engagement éco-citoyen est basé sur une **démarche volontaire** des organisateurs. La prise en compte partielle ou totale de cette charte est laissée à leur appréciation
- **Quels bénéfices pour l'organisateur ?** L'application de la charte donne un « **bonus** » à l'organisateur, selon le degré d'implication et d'engagement. Ce bonus prendra la forme d'un label « Manifestation responsable », d'appui matériel, d'un appui à la communication à travers les médias de la Ville...
- **Comment participer ?** Lors de votre déclaration de manifestation, vous devez joindre la « Notice d'éco-responsabilité » complétée (cf. dernières pages du présent document), afin de rendre compte de vos engagements. Vous devez vous engager sur **un minimum de 20 actions** parmi les 40 mentionnées dans la notice (20 cases cochées au minimum).

A qui adresser votre « notice d'éco-responsabilité » ?

La notice d'éco-responsabilité doit être jointe à votre dossier de demande d'autorisation de votre manifestation. Selon la nature de votre manifestation, votre interlocuteur municipal sera :

a) Pour les manifestations sur le domaine public (hors marchés/foires) :

Direction de l'Administration Générale -
Service Fêtes et Cérémonies
1 place du Capitole - 31000 Toulouse
Téléphone : 05.61.22.29.35
Email : fabienne.batut@mairie-toulouse.fr

b) Pour les marchés, foires ou fêtes foraines :

Direction des Droits de place et stationnement
Parking Victor Hugo – 31000 Toulouse
Téléphone : 05.61.22.24.92
Fax : 05.61.22.29.49

c) Pour les manifestations sportives :

Direction des Sports et Loisirs Parc municipal des sports
Allées Gabriel Bienès – 31400 Toulouse
Téléphone : 05.61.22.22.00
Fax : 05.61.22.32.68

Concernant tous les autres types de manifestation en lieux clos (salles municipales, centres socio-culturels, etc.), reportez-vous au « Guide de l'organisateur de manifestations et fête », édité par la Ville de Toulouse et disponible gratuitement auprès du service des Fêtes et cérémonies (05.61.22.29.35)

Un dispositif de contrôle :

La Ville de Toulouse procèdera à des **contrôles aléatoires** sur son territoire, afin de vérifier la bonne application des engagements d'éco-responsabilité pris par les organisateurs de manifestations. Ces contrôles pourront avoir lieu pendant de la manifestation ou à l'issue de celle-ci.

De ce fait, vous devez être en capacité de présenter aux services de la Ville (police municipale, police administrative, mission développement durable...) différents **justificatifs** attestant de votre démarche.

→ Exemples de pièces justificatives pouvant être demandées à l'organisateur :

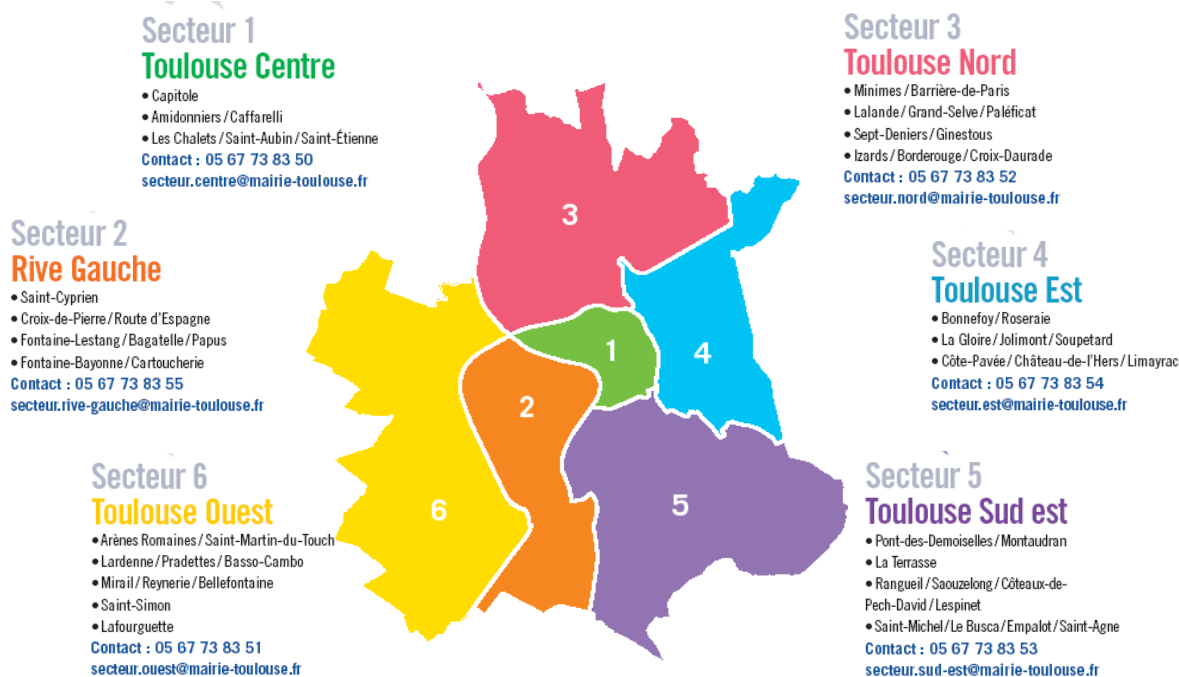
- Exemplaire du flyer ou dépliant de l'évènement suivant les recommandations de la charte (ex. accès en transport en commun)
- Bon de l'imprimeur attestant de l'emploi de papier recyclé ou labellisé FSC
- Schéma d'ensemble des « points propreté » et nombre de containers mis en place
- Copie de la page Internet de l'évènement mentionnant des indications de développement durable (ex. : covoiturage)
- Facture d'achat de produits labellisés (bio, équitables, recyclés, biodégradables etc.) permettant de connaître le % d'achat total etc...

Un préalable obligatoire : information et respect des riverains

Il est primordial d'associer les riverains et associations de quartier en amont de la manifestation, afin d'assurer :

- leur **information** quant à l'organisation de l'évènement (courriers, réunions, concertations préalables à l'évènement..., écoute pendant l'évènement)
- la **prise en compte des attentes, craintes, usages** des riverains et associations voisines dans l'organisation des évènements (stationnement, accès, sécurité, hygiène...)
- leur **rôle dans l'organisation** de l'évènement (relais d'information, sensibilisation de leurs membres...)

Pour cela, **il est demandé chaque organisateur de manifestation de se mettre préalablement en contact avec les interlocuteurs de secteur**, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous :



Détail des actions prescrites

Engagement 1 : Informer et respecter l'environnement urbain

Respect du site et des espaces naturels :

- Faire l'état des lieux du site avant et après son utilisation
- Remettre en état le site utilisé et informer les personnes présentes des précautions à prendre pour préserver la propreté des lieux

Respect des riverains :

- S'assurer de l'information des habitants concernés par le déroulement de la manifestation
- Respecter et faire respecter les biens des propriétaires (chemins, clôtures, portails, ...)
- Mettre en place un balisage et/ou une signalétique efficaces, discrets et conformes aux normes autorisées. Le balisage doit être amovible (panneaux, rubalise) et enlevé dans les 7 jours après la manifestation. Toute trace de peinture, y compris à marquage éphémère, doit être proscrite

Engagement 2 : Réduire l'emploi des supports papier et intégrer des critères environnementaux dans les commandes d'impression

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La production d'une feuille de papier A4 (80 grammes/m²) nécessite en moyenne 10 Wh d'énergie pour sa fabrication, soit 10 minutes d'éclairage avec une ampoule de 60 Watts. D'autre part, même si les déchets de papier se recyclent facilement, leur transport et le procédé mis en oeuvre sont énergivores et donc polluants.

En questionnant les imprimeurs sur la qualité environnementale de leurs offres, les organisateurs peuvent non seulement guider leur choix mais aussi créer une demande favorisant les pratiques éco-responsables au sein de la profession.

Comment faire ?

- Mettre en place un site Internet de communication sur l'événement qui permette de limiter l'impression de certains documents
- Préférer le courrier électronique aux envois postaux, qui permet par ailleurs un gain de temps et d'argent
- Le cas échéant, imprimer les documents en recto-verso et privilégier les faibles grammages
- Mettre en place un suivi détaillé des quantités imprimées et des quantités réellement diffusées (tracts, affiches)
- Lors de la consultation pour la prestation d'impression faire préciser les engagements du prestataire en matière d'environnement
- Choisir les prestataires en s'appuyant sur les réponses apportées et indiquer les principales caractéristiques environnementales sur les supports. (exiger le label Imprim'vert)
- Privilégier des gammes de papier recyclé ou labellisé FSC
- Éviter les effets spéciaux (métallisés notamment) et les pelliculages (utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement. Utiliser des vernis acrylique)
- Limiter autant que possible les aplats de couleur lors de la conception d'imprimés
- Indiquer sur les tracts et les affiches que l'événement s'engage dans une gestion respectueuse de l'environnement et citer des exemples d'actions
- Inscrire la mention : «Ne jetez pas ce document : triezy-le pour qu'il puisse être recyclé !»

Engagement 3 : Promouvoir le covoiturage et les déplacements alternatifs à la voiture

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Informé sur les modes de transport alternatifs (trains, bus, vélo, covoiturage) suffit parfois à faire prendre conscience de l'existence d'alternatives aux pratiques habituelles.

Comment faire ?

- Promouvoir les sites de covoiturage dans les supports de communication de la manifestation (mise en relation de conducteurs et passagers)
- Inscrire sur les supports papier une phrase du type « Pour venir à la manifestation, pourquoi ne pas utiliser le vélo, le train, le bus, le covoiturage... ».
- Donner un maximum d'informations (Internet, flyers, médias etc.) à propos des modes de transport alternatifs à la voiture : horaires des trains à partir de la gare la plus proche, plans de bus, horaires des navettes, etc.
- Prévoir un espace d'annonces (forum internet) pour du covoiturage

Engagement 4 : Intégrer des critères environnementaux dans les prestations et les accessoires promotionnels (cf. annexe)

Pourquoi s'engager dans cette action ?

En questionnant les prestataires sur la qualité environnementale de leurs offres, les organisateurs peuvent non seulement guider leur choix mais aussi créer une demande favorisant des pratiques éco-responsables au sein des professions intervenant sur la manifestation (techniciens, restaurateurs, commerçants, etc.).

Comment faire ?

- Lors de la consultation, faire préciser au prestataire ses engagements en matière de qualité environnementale des offres (exemples de questions à poser : Quel mode de transport sera utilisé ? Le matériel choisi est-il réutilisé / recyclé / réutilisable ? Le prestataire utilise-t-il des Écoproduits ? ...). Dans la mesure du possible, choisir le prestataire en fonction des réponses apportées. Privilégier les objets utiles et dont l'origine, si possible locale, est connue, par exemple les ressourceries.
- Préciser la qualité des produits alimentaires (label Agriculture Biologique ou autres cahiers des charges). Penser à consulter les producteurs locaux et à commander des produits de saison.
- Ne pas distribuer de sacs plastiques pour les denrées alimentaires, utiliser des sacs en papier etc.
- Sélectionner les objets promotionnels en fonction de critères environnementaux (et éthiques) : coton biologique issu du commerce équitable pour les textiles, par exemple. Si des sacs sont remis, penser à privilégier les sacs réutilisables et de qualité environnementale. Dans tous les cas, ne pas hésiter à le faire savoir lors de la diffusion des produits auprès du public.

Engagement 5 : Réduire les consommations d'énergie

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Il est possible de réaliser des économies d'énergie significatives en intégrant cette question dès la phase de réflexion sur l'aménagement du site, puis en choisissant des équipements moins consommateurs, qu'il s'agisse de l'électroménager ou de l'éclairage.

Comment faire ?

- En cas d'achat d'électroménager ou d'ampoules électriques, examiner l'étiquette énergie, qui informe le consommateur sur l'efficacité énergétique de l'appareil.
- Installer des ampoules basse-consommation réutilisables aux endroits où une lumière électrique est indispensable dans la mesure où la puissance de l'éclairage n'est pas un frein. Exploiter également la lumière naturelle au maximum.
- Compenser les émissions de gaz à effet de serre inévitables.

Attention ! Contrairement à l'ampoule électrique standard, les ampoules fluocompactes sont à considérer comme des matières dangereuses lors de leur élimination (DEEE). Elles doivent être ramenées à un point de vente ou à la déchetterie.

Engagement 6 : Mettre en place des systèmes d'économie d'eau

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La consommation moyenne d'eau par personne adulte en France est d'environ 150 litres par jour. Une grande partie de cette consommation concerne l'hygiène et le nettoyage. Des économies non négligeables sont possibles avec de faibles investissements.

Comment faire ?

- Réduire l'emploi d'eau en bouteille (substitution par l'implantation de fontaines)
- Penser à choisir des sanitaires économes en eau
- Veiller à laisser les lieux propres pour éviter les dépenses d'eau liées au nettoyage de la voirie

Engagement 7 : Réduire les nuisances sonores

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Le bruit est désormais considéré comme une menace sérieuse pour la santé. L'OMS notamment, affirme aujourd'hui que les effets sur la santé de l'exposition au bruit constituent un problème de santé publique de plus en plus important, pouvant être à l'origine de déficits auditifs, de gêne de la communication, perturbation du sommeil, etc.

Le but est donc de limiter l'émission et la propagation des bruits de nature à nuire à la santé du public et à la tranquillité des riverains

Comment faire ?

- Réaliser une étude sonore préalable, afin de retenir la configuration de sonorisation impactant le moins de riverains (possibilité de se faire assister gratuitement par un technicien acoustique de la Ville : 05.61.22.35.95)
- Limiter les horaires de diffusion de la musique
- Pour les sonorisations de plein air : s'assurer que le niveau de pression acoustique ne dépasse pas 95 dB(A) en crête (utiliser un sonomètre)
- Encadrer les horaires de livraison sur le site, conformément à la "charte livraison" de la Ville de Toulouse (utiliser de préférence des transporteurs équipés de véhicules électriques)

Engagement 8 : Organiser une bonne gestion des déchets

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Le choix, la taille et la disposition de conteneurs pour recevoir les déchets est un facteur déterminant pour inciter le public à une attitude écoresponsable conserver un site propre et obtenir un tri de qualité.

L'optimisation de cette collecte des déchets, associée à un choix de filières de traitement cohérent, vise à augmenter le taux de valorisation et à limiter les quantités à incinérer ou à enfouir.

Comment faire ?

- Disposer régulièrement, sur l'ensemble du site des « points propreté » comprenant au minimum trois conteneurs destinés à recevoir d'une part le verre, d'autre part les déchets recyclables et enfin les déchets résiduels (dans le cas où ces trois types de déchets sont présents sur le site). Prévoir une signalétique explicite et cohérente avec celle de l'agglomération.
- Mettre en place une collecte sélective au niveau des cuisines, stands de restauration, buvettes ou au niveau de la technique (piles, déchets d'équipements électriques et électroniques etc.).
- Une attention particulière sera accordée aux déchets toxiques ou dangereux (piles, peinture, piquants/coupants, etc.). Déposer les encombrants en déchetteries.
- Installer sur site des cendriers visibles ou distribuer – gratuitement si possible – des cendriers de poche afin que les fumeurs puissent y stocker leurs mégots.
- Suivant les possibilités offertes en terme de collecte et de traitement des déchets, substituer à la vaisselle plastique soit de la vaisselle biodégradable (au sens de la norme NF EN 13432), soit de la vaisselle lavable.
- Un principe de consigne peut accompagner la mise à disposition de vaisselle lavable, afin d'en assurer le retour. Une partie de cette vaisselle, les verres en particulier, constitue un bon support d'information à destination des utilisateurs.

Engagement 9 : Communiquer sur la démarche environnementale et former les différents intervenants

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Valoriser les actions de développement durable peut aussi promouvoir la manifestation elle-même et susciter l'intérêt des médias. La publication d'un bilan environnemental de la manifestation permet d'informer les participants sur l'impact de leurs actions en matière d'environnement et de sensibiliser les citoyens au-delà du public présent grâce à une large diffusion.

Par ailleurs, une session de formation à destination des personnes intervenant sur la manifestation permet de présenter l'intérêt de la démarche engagée sur le plan environnemental et de rappeler les gestes qui leur seront demandés (ex : tri des déchets, économies d'énergie).

Comment faire ?

- Prévoir un ou plusieurs temps d'information aux moments les plus appropriés afin de sensibiliser les différents intervenants : bénévoles (le plus en amont possible), prestataires (dès leur arrivée sur le site), etc. Leur présenter l'ensemble de la démarche afin d'en montrer la cohérence et de les impliquer au maximum. Cette information / formation peut être rapide et se faire en s'appuyant simplement sur un inventaire des actions
- Préciser dans les supports les engagements des organisateurs en matière de développement durable
- Prévoir sur le site l'installation de points d'information sur l'environnement, soit en libre-service, soit avec la présence d'animateurs. Ces points d'information doivent regrouper au minimum des documentations relatives aux actions mises en oeuvre sur la manifestation.
- Communiquer après l'événement sur quelques chiffres significatifs et relatifs aux actions mises en place sur le site de la manifestation (estimation de la production de déchets, consommation d'énergie, transport, etc.)
- Si un site Internet existe, y publier le bilan.

Engagement 10 : Permettre la participation de tous les publics

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Il est essentiel de permettre à toutes et à tous de participer ensemble aux événements culturels et sportifs prenant place dans la ville. Des mesures simples en matière d'accessibilité ou de tarification permettent de tenir compte de la diversité des publics.

Comment faire ?

- Envisager une tarification adaptée à certains publics (étudiants, demandeurs d'emploi, retraités etc.)
- Mettre en place des dispositifs permettant l'accès à tous les espaces de la manifestation
- Intégrer des clauses d'insertion professionnelle dans les recrutements et les commandes à des prestataires pour l'organisation, le déroulement ou la désinstallation de la manifestation.

visite guidée à travers la jungle des logos... pour des achats éco-responsables ●

Qu'ils soient certifiés ou auto déclarés, certains logos peuvent déjà vous aider dans vos achats éco-responsables :

● **Vérification indépendante (tiers partie) :**

LES ECOLABELS OFFICIELS

- Double garantie : la qualité écologique et la qualité d'usage
- Pre en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie
- Élaboration des critères avec : industriels, associations, pouvoirs publics
- Attribution de l'écotélabel par certification par tiers partie indépendante



Ecolabel français NF-Environnement

- > Les cahiers, sacs-poubelles, sacs de caisse et cabas, enveloppes, filtres à café, modulateur de bureau et soda, livres pour chats, compoteurs individuels, peintures, vernis...

www.marque-nf.com



Ecolabel européen

- > Les papiers, peintures et vernis, textiles, détergents, lave-linge, vaisselle, réfrigérateurs/congélateurs, aspirateurs, téléviseurs, ordinateurs, chaussures, ampoules, matelas...

www.eco-label.com



Ecolabel nordique "Cygne blanc"

www.svanen.nu



Ecolabel allemand "Ange bleu"

www.blauer-engel.de



Ecolabel canadien "Choix Environnemental"

www.environmentalchoices.ca

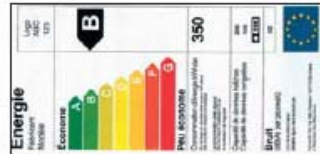
LES LOGOS SPECIFIQUES AUX ECONOMIES D'ENERGIE



Logo Energy Star

- Vous signale des produits qui consomment moins d'énergie ou qui permettent des économies d'énergie.
- > Les copieurs, ordinateurs, imprimantes, ferreuses, lampadaires... les plus économes en consommation électrique.

www.energystar.gov



Étiquette énergie

- Obligatoire, elle vous signale les produits économes lors de leur utilisation et vous informe également sur les performances du produit (lavage, essorage, consommation d'eau...).
- > Les appareils électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, combinés, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, lave-vaisselle) et sur les ampoules... et bientôt sur les fours électriques, les cumulus, les climatiseurs...



Logo TCO

- Vous signale des produits respectant des critères de qualité (luminosité, qualité de l'image), mais aussi des critères environnementaux (puissance en mode veille...).
- > Les écrans des ordinateurs, les ordinateurs portables...

www.tcodevelopment.com

LES LOGOS SPECIFIQUES A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS



Logos PEFC et FSC

- Vous signalent que les produits à base de bois sont issus de forêts gérées durablement.
- > Du bois ou des produits à base de bois respectant les critères du FSC ou du PEFC.

www.pefc.org

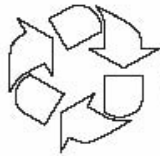
www.fsc.org



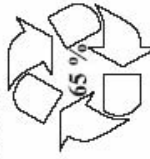
● **Les auto-déclarations conformes à la norme ISO 14021 :**

- Sous la responsabilité de ceux qui les font.
- Règles de bonnes pratiques définies par la norme internationale ISO 14021.
- Doivent être précises, claires et vérifiables.

Anneau de Möbius, le symbole du recyclage



signifie :
"ce produit ou cet emballage est recyclable"



signifie :
"ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières recyclées"

● **Les logos sans lien direct avec les achats :**



Point-vert "Eco-emballages" et "Adelphi"

- Signifie que l'entreprise contribue aux coûts de valorisation des déchets d'emballages à destination des ménages. Il ne présume donc pas du recyclage effectif des emballages qui le portent.

www.ecoemballages.fr

www.adelphi-recyclage.com



Tidy Man

- Invite les consommateurs à jeter l'emballage du produit dans une poubelle
- "ne pas jeter par terre"



Symboles d'identification des matériaux

- Peuvent servir à identifier les matériaux lors du tri et à faciliter leur recyclage. Ils n'ont donc aucune signification en termes de caractéristiques écologiques spécifiques.

● **Les logos qui n'ont pas (ou plus...) de sens :**



Papier recyclé

Les logos vagues ou inappropriés



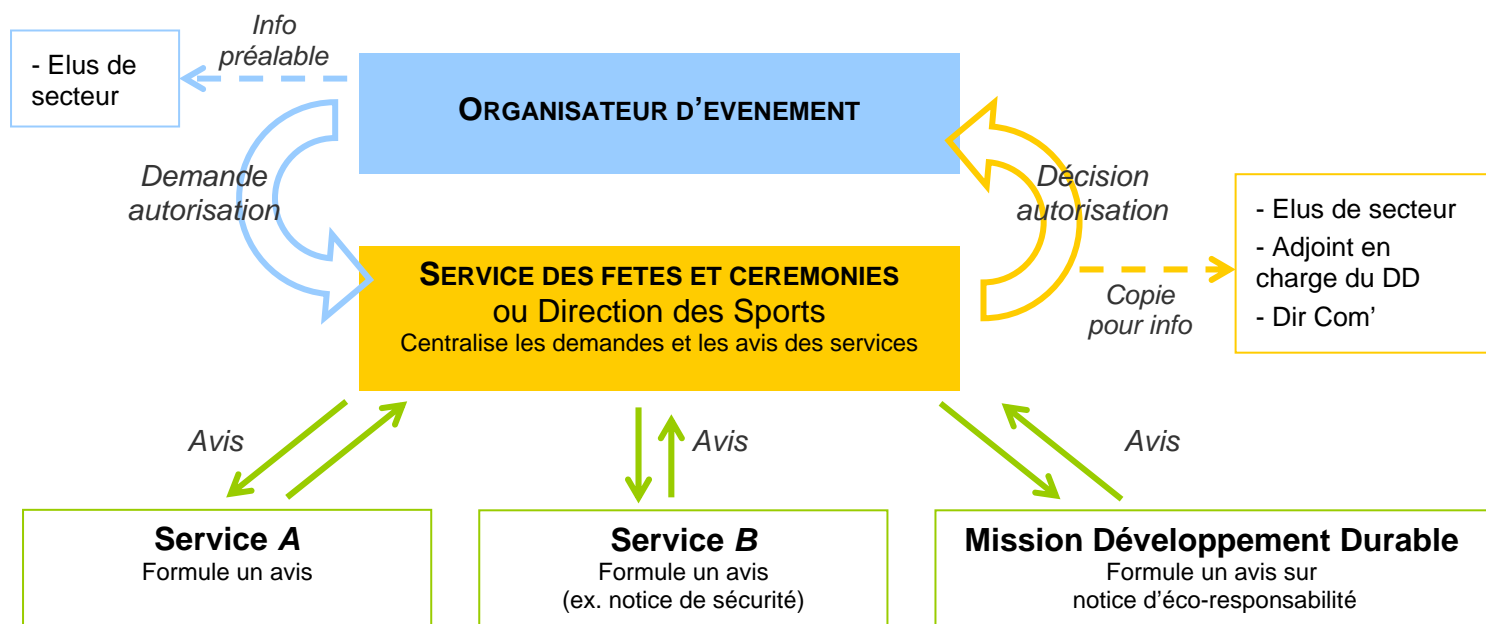
Les logos qui ne font que reprendre une obligation réglementaire



Les logos qui font référence aux forêts alors que la caractéristique visée n'a rien à voir avec les arbres

MEMO SERVICES :

MODE OPERATOIRE POUR L'INSTRUCTION



→ Lors de l'envoi du courrier d'autorisation de manifestation sur le domaine public et suite à un avis favorable de la Mission Développement Durable concernant la notice d'écoresponsabilité, le **service centralisateur** (Fêtes et cérémonies, Sports et loisirs, ou Droits de place/stationnement) indiquera les coordonnées du service de la communication afin d'obtenir le logo « événement éco-responsable » au format numérique.

→ Un **contrôle aléatoire** de la mise en œuvre de la Charte sera opéré par :

- la Mission Développement Durable, avec l'aide des autres services de la Ville, pour les manifestations du groupe A (> 1000 participants)
- les Chefs de secteurs, avec l'aide des autres services de la Ville, pour les manifestations du groupe B (< 1000 participants)

→ En cas de risque important de nuisance pour le voisinage (concerts amplifiés, manifestations de longue durée, événements nocturnes, sports motorisés etc.) le **Conseil de Secteur** devra être informé de l'autorisation d'occupation du domaine public. La « Charte pour des événements éco-responsables » servira de base de discussion entre les riverains, la Ville et les organisateurs afin de s'accorder dans l'intérêt de tous.

NOTICE D'ECO-RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Rappel : L'attribution du logo « événement responsable » par la Ville de Toulouse est assujéti au respect d'au moins :
 → 30 actions pour les manifestations prévoyant plus de 1000 participants (groupe A)
 → 20 actions pour les manifestations prévoyant moins de 1000 participants (groupe B)

Organisateur :

- Nom
- Adresse postale
- Tél.
- E-mail

Manifestation :

- Titre
- Date
- Lieu
- Nb participants (env.)

Je m'engage à...
(cocher les cases)

<p>Engagement 1 : Informer et respecter l'environnement urbain</p> <p>Respect du site et des espaces naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'état des lieux du site avant et après son utilisation • Remettre en état le site utilisé et informer les personnes présentes des précautions à prendre pour préserver la propreté des lieux <p>Respect des riverains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'information des habitants concernés par le déroulement de la manifestation • Respecter et faire respecter les biens des propriétaires (chemins, clôtures, portails, ...) • Mettre en place un balisage et/ou une signalétique efficaces, discrets et conformes aux normes autorisées. Le balisage doit être amovible (panneaux, rubalise) et enlevé dans les 7 jours après la manifestation Toute trace de peinture, y compris à marquage éphémère, doit être proscrite. 	<p style="text-align: center;">↓</p> <input checked="" type="checkbox"/> (obligatoire) <input checked="" type="checkbox"/> (obligatoire) <input checked="" type="checkbox"/> (obligatoire) <input checked="" type="checkbox"/> (obligatoire) <input type="checkbox"/>
<p>Engagement 2 : Réduire l'emploi des supports papiers et intégrer des critères environnementaux dans les commandes d'impression</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un site Internet de communication sur l'événement qui permette de limiter l'impression de certains documents • Préférer le courrier électronique aux envois postaux (gain de temps et d'argent) • Concevoir des documents en recto-verso • Mettre en place un suivi détaillé des quantités imprimées et des quantités réellement diffusées (tracts, affiches) • Lors de la consultation pour la prestation d'impression faire préciser les engagements du prestataire en matière d'environnement (ex. : exiger le label Imprim'vert) • Privilégier des gammes de papier recyclé ou labellisé FSC • Eviter les effets spéciaux (métallisés notamment) et les pelliculages (utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement) • Limiter autant que possible les aplats de couleur lors de la conception d'imprimés • Indiquer sur les tracts et les affiches que l'événement s'engage dans une gestion respectueuse de l'environnement et citer des exemples d'actions • Inscrire la mention : «<i>Ne jetez pas ce document : trieZ-le pour qu'il puisse être recyclé</i> » 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Engagement 3 : Promouvoir le covoiturage et les transports alternatifs à la voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les sites de covoiturage dans les supports de communication de la manifestation (mise en relation de conducteurs et passagers) • Inscrire sur les supports papier une phrase du type « <i>Pour venir à la manifestation, pourquoi ne pas utiliser le vélo, le train, le bus, le covoiturage ?...</i> » • Donner un maximum d'informations (Internet, flyers, médias etc.) à propos des modes de transport alternatifs à la voiture : horaires des trains à partir de la gare la plus proche, plans de bus et métro, horaires des navettes, etc. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Engagement 4 : Intégrer des critères environnementaux dans les prestations et les accessoires promotionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de la consultation, faire préciser au prestataire ses engagements en matière de qualité environnementale des offres • Préciser la qualité des produits alimentaires (label Agriculture Biologique ou autres cahiers des charges). Penser à consulter les producteurs locaux et à commander des produits de saison ! • Réduire l'emploi d'eau en bouteille (substitution par l'implantation de fontaines), ne pas distribuer de sacs plastiques jetables pour les denrées alimentaires, etc. • Sélectionner les objets promotionnels en fonction de critères environnementaux et éthiques 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

<p>Engagement 5 : Réduire les consommations d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas d'achat d'électroménager ou d'ampoules électriques, examiner l'étiquette énergie, qui informe le consommateur sur l'efficacité énergétique de l'appareil • Installer des ampoules basse-consommation réutilisables aux endroits où une lumière électrique est indispensable dans la mesure où la puissance de l'éclairage n'est pas un frein. • Compenser tout ou partie des émissions de gaz à effet de serre qui n'ont pu être évitées 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Engagement 6 : Mettre en place des systèmes d'économie d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équiper les différents points d'eau de systèmes anti-gaspillage (comme les aérateurs, qui ajoutent de l'air dans le flux d'eau). 	<input type="checkbox"/>
<p>Engagement 7 : Réduire les nuisances sonores</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les horaires de diffusion de la musique • Réaliser une étude sonore préalable, afin de retenir la configuration de sonorisation impactant le moins de riverains (possibilité de se faire assister gratuitement par un technicien acoustique de la Ville : 05.61.22.35.95) • Pour les sonorisations de plein air : s'assurer que le niveau de pression acoustique ne dépasse pas 95 dB(A) en crête (utiliser un sonomètre) • Encadrer les horaires de livraison sur le site, conformément à la "charte livraison" de Toulouse 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Engagement 8 : Organiser une bonne gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer régulièrement, sur l'ensemble du site des « points propreté » comprenant au minimum trois conteneurs destinés à recevoir d'une part le verre, d'autre part les déchets recyclables et enfin les déchets résiduels. Prévoir une signalétique explicite et cohérente avec celle de la commune. • Mettre en place une collecte sélective au niveau des cuisines, stands de restauration, buvettes ou au niveau de la technique (piles, déchets d'équipements électriques et électroniques etc.). • Une attention particulière sera accordée aux déchets toxiques ou dangereux (piles, peinture, piquants/coupants, etc.). Déposer les encombrants en déchetteries. • Installer sur site des cendriers visibles ou distribuer – gratuitement si possible – des cendriers de poche afin que les fumeurs puissent y stocker leurs mégots. • Substituer à la vaisselle plastique de la vaisselle lavable (ou en dernier recours biodégradable) • Instituer un système de consigne pour accompagner la mise à disposition de vaisselle lavable, afin d'en assurer le retour. <i>NB : cette vaisselle constitue un bon support d'information à destination des utilisateurs.</i> 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Engagement 9 : Communiquer sur la démarche environnementale et former les différents intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un ou plusieurs temps d'information aux moments les plus appropriés afin de sensibiliser les différents intervenants : bénévoles, prestataires, etc. Leur présenter l'ensemble de la démarche afin d'en montrer la cohérence et de les impliquer au maximum. Cette information / formation peut ne prendre qu'une à deux heures et se faire en s'appuyant sur un inventaire des actions • Prévoir sur le site l'installation de points d'information sur l'environnement, soit en libre-service, soit avec la présence d'animateurs. Ces points d'information doivent regrouper au minimum des documentations relatives aux actions mises en oeuvre sur la manifestation. • Communiquer quelques chiffres clés sur la production de déchets, la consommation d'énergie, le transport... 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Engagement 10 : Permettre la participation de tous les publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager une tarification adaptée à certains publics (étudiants, demandeurs d'emploi, retraités etc.) • Mettre en place des dispositifs permettant l'accès à tous les espaces de la manifestation • Intégrer des clauses d'insertion professionnelle dans les recrutements et les commandes à des prestataires pour l'organisation, le déroulement ou la désinstallation de la manifestation 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Autres actions (facultatif) :</p>	<input type="checkbox"/>

Bilan : « Je m'engage sur un total de... actions »

Cette notice est à joindre au dossier de demande d'autorisation de la manifestation, qui doit être adressé à :

a) Pour les manifestations sur le domaine public (hors marchés/foires) :

Direction de l'Administration Générale -
Service Fêtes et Cérémonies
1 place du Capitole - 31000 Toulouse
Téléphone : 05.61.22.29.35
Email : fabienne.batut@mairie-toulouse.fr

b) Pour les marchés, foires ou fêtes foraines :

Direction des Droits de place et
stationnement
Parking Victor Hugo – 31000 Toulouse
Téléphone : 05.61.22.24.92
Fax. : 05.61.22.29.49

c) Pour les manifestations sportives :

Direction des Sports et Loisirs Parc
municipal des sports
Allées Gabriel Bienés – 31400 Toulouse
Téléphone : 05.61.22.22.00
Fax. : 05.61.22.32.68